



DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 20... / 20...

NOM.....
Prénom(s)

Inscription en classe de.....



FICHE FAMILLE

ETAT CIVIL

PERE

NOM :

Prénom :

Tél. domicile : LISTE ROUGE

Tél. portable : Tél. bureau :

Email personnel :

Adresse :

.....

CP VILLE

Profession :

NOM et adresse de votre employeur :

.....

.....

ETAT CIVIL

MERE

NOM :

Prénom :

Tél. domicile : LISTE ROUGE

Tél. portable : Tél. bureau :

Email personnel :

Adresse :

.....

CP VILLE

Profession :

NOM et adresse de votre employeur :

.....

.....

Vous êtes :

- Mariés
- Divorcé
- Célibataire
- Veuf
- En concubinage

Vous avez :

Nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) au 1er degré (maternelle et/ou primaire) :

Nombre d'enfant(s) au 2nd degré (collège) :

Informations complémentaires :

.....

.....



FICHE ELEVE

ETAT CIVIL

Garçon

Fille

NOM : -----

1^{er} prénom : -----

2nd prénom : -----

et suivants dans l'ordre de l'état civil : -----

Date de naissance : -----

Lieu de naissance : Ville : -----

Département : -----

Pays : -----

Nationalité : -----

Adresse complète **de l'élève** : -----

Informations à nous communiquer : -----

REGIME

Externe

Demi-pensionnaire

2 jours

3 jours

4 jours

} (les jours choisis sont déterminés pour l'année)

5 jours

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

Ensemble Scolaire Notre Dame



SCOLARITE

LANGUES et OPTIONS :

Pour les élèves qui entrent en 6^{ème} :

- LV1 Anglais Cambridge English ULIS
 Section art Section Basket

Pour les élèves qui entrent en 5^{ème} :

- LV1 Anglais LV2 Espagnol LV2 Italien LV2 Allemand Latin
 Cambridge English Section art Section Basket ULIS

Pour les élèves qui entrent en 4^{ème} :

- LV1 Anglais LV2 Espagnol LV2 Italien LV2 Allemand Latin
 Cambridge English Section art Section Basket ULIS

Pour les élèves qui entrent en 3^{ème} :

- LV1 Anglais LV2 Espagnol LV2 Italien LV2 Allemand Latin
 Cambridge English Section art ULIS
 Section Basket Découverte professionnelle 3 heures

SUIVI DE LA SCOLARITE

	NOM et Prénom	Lien de parenté (1)	Envoi des courriers relatifs aux résultats scolaires ? (2) (Bulletins, relevés de notes..)		Envoi des courriers relatifs à la vie scolaire ? (2) (Relevés, avis d'absences, retards, sanction etc..)	
			OUI	NON	OUI	NON
1						
2						
3						
4						
	(1) Ex : père, mère, tuteur, DDASS (précisez la personne référente), autre,					
	(2) Cocher la réponse pour chacun des responsables					

Pour toutes les classes :

Catéchèse ou formation chrétienne sur le temps scolaire : OUI NON

Préparation au baptême, communion, profession de foi, confirmation
 Nous vous prions de bien vouloir renseigner l'**annexe n°3**



RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Je soussigné (e) : Monsieur – Madame :

Tél :

Responsable de l'enfant :

Souhaite que l'on prévienne en cas d'urgence :

Madame

Tél :

Tél :

Monsieur

Tél :

Tél :

En cas d'hospitalisation, lieu désiré en priorité :

.....

.....

.....

Allergies connues :

.....

.....

Contre-indications :

.....

.....

.....

Problèmes Médicaux :

.....

.....

Remarques particulières :

.....

.....

.....

L'enfant est suivi régulièrement par un :

Orthophoniste :

Pédopsychiatre :

Psychologue :

Autre (s) :

L'enfant a-t-il déjà un P.A.I. ? (Projet d'Accueil Individualisé)

OUI Pour quelle raison ?

(Nous fournir le dernier compte rendu médical)

NON



AUTORISATION MEDICALE

Je soussigné (e) : Monsieur – Madame
Responsable de l'enfant :
.....
scolarisé à NOTRE DAME à BILLOM en classe de et agissant
en qualité de :
autorise(nt) l'établissement à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'urgence.

A.....
Le/...../.....

Signature des parents
ou du responsable légal :



Exemplaire Etablissement

CONTRAT DE SCOLARISATION

Monsieur et/ou Madame

.....

- Déclarent avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur et de la charte de vie scolaire **consultables sur le site internet**, ainsi que du caractère propre de l'établissement,
- des tarifs (**annexe 1**) de l'Ensemble Scolaire NOTRE DAME,
- de l'avenant au contrat de scolarisation,

- Déclarent avoir lu, approuvé et signé l'acceptation (**annexe 5**)

- Déclarent accepter sans réserve et inscrire leur fils/fille.

(NOM, Prénom)

dans l'établissement à la date de la rentrée scolaire /

Ce présent contrat est valable pour toute la scolarité de votre enfant.

Mention « lu et approuvé, le..... »
et signature des parents ou
représentants légaux.

Laurent FRIAUD
Chef d'Etablissement,

CONTRAT DE SCOLARISATION

Monsieur et/ou Madame

.....

- Déclarent avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur et de la charte de vie scolaire **consultables sur le site internet**, ainsi que du caractère propre de l'établissement,
- des tarifs (**annexe 1**) de l'Ensemble Scolaire NOTRE DAME,
- de l'avenant au contrat de scolarisation,

- Déclarent avoir lu, approuvé et signé l'acceptation (**annexe 5**)

- Déclarent accepter sans réserve et inscrire leur fils/fille.

(NOM, Prénom)

dans l'établissement à la date de la rentrée scolaire /

Ce présent contrat est valable pour toute la scolarité de votre enfant.

Mention « lu et approuvé, le..... »
et signature des parents ou
représentants légaux.

Laurent FRIAUD
Chef d'Etablissement,



Avenant au contrat de scolarisation

à destination des parents d'élèves de l'Ensemble Scolaire Notre Dame à Billom.

Fréquenter l'Institution Notre Dame implique :

- pour les élèves l'obligation de se conformer au règlement intérieur en vigueur (au sein du carnet de correspondance) qui tient compte du caractère propre de l'Etablissement Catholique d'Enseignement
- pour leurs parents l'acceptation de ce règlement ainsi que l'avenant suivant.

« ETRE PARENT AU SEIN DE L'INSTITUTION NOTRE DAME » c'est :

- Encourager son enfant à faire preuve d'assiduité et de ponctualité

L'obligation d'assiduité mentionnée à l'article 10 de la loi du 23 avril 2005, consiste à participer activement au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement ainsi que les contenus des programmes et les modalités de contrôles des connaissances. Un élève ne peut en aucun cas refuser d'étudier certaines parties du programme de sa classe, ni se dispenser d'assister à certains cours, sauf cas de force majeure ou autorisation exceptionnelle. Les enseignements facultatifs deviennent obligatoires dès lors que les élèves y sont inscrits.

L'absentéisme volontaire, le refus de prendre note des cours dispensés par les enseignants sont assimilables à un acte d'indiscipline, est susceptible d'entraîner un signalement à l'inspection académique. Des punitions ou des sanctions disciplinaires hiérarchisées, pouvant aller jusqu'à la comparution devant le conseil de discipline, peuvent être prises par l'établissement.

En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit d'apprécier le bien-fondé, au besoin avec la Famille.

Toute absence de cours implique un rattrapage de la part de l'élève. Au-delà de 3 jours d'absence (pour maladie), l'Ensemble scolaire Notre Dame s'engage à fournir à l'élève les contenus manquants. La famille pourra prendre rendez-vous avec la vie scolaire pour retirer les cours.

- Contrôler l'activité scolaire de son enfant

Le contrôle de l'activité scolaire est nécessaire de la part des parents.

Il se fait par l'intermédiaire des documents suivants : cahier de texte, cahier de texte électronique (école directe), le carnet de liaison au collège, les relevés de notes, les bulletins trimestriels. La mise en ligne de nos actualités sur le site : www.ecole-college-notredame-billom.com permettra à tous de ne pas oublier les rendez-vous ou autres informations urgentes.

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités et au nombre de contrôles de connaissances qui leur sont imposés. Un devoir non remis, une copie blanche rendue le jour du contrôle, une copie manifestement entachée de tricherie peuvent justifier un zéro. L'évaluation du travail scolaire qui relève de la responsabilité pédagogique propre des enseignants ne peut être contestée, car elle est fondée sur leur compétence disciplinaire.

Paraphe :.....

Ensemble Scolaire Notre Dame



Un comportement, perturbateur en classe, ne saurait être sanctionné par une baisse de note, ou par un zéro entrant dans la moyenne de l'élève. Relevant du domaine disciplinaire, il sera sanctionné d'une autre manière prévue dans la liste des punitions scolaires ou des sanctions disciplinaires.

Pour ce qui concerne l'absence à un contrôle de connaissance, une épreuve de remplacement pourra être mise en place.

Il est impératif que chaque élève possède son matériel dans toutes les disciplines scolaires (vérification du cartable parfois nécessaire).

- Respecter les personnes

Les membres de la communauté scolaire, adultes et élèves, sont tenus à la correction de ton, de propos et au respect d'autrui. De même, l'attitude et le comportement doivent rester corrects.

Ainsi ne peut être aucunement admis :

- tout enregistrement, prise de photo et publication (y compris sur les réseaux sociaux) sans accord;
- toute situation susceptible de mettre en cause la sécurité des personnes ou les règles d'hygiène ;
- toute situation susceptible d'entraîner des troubles dans le fonctionnement de l'Institution ;
- toute attitude provocatrice ou insolente et comportement susceptibles de constituer des pressions sur des personnes ;
- tout acte de violence verbale, psychologique ou physique.

- Respecter le caractère propre de l'Institution

Conformément au projet éducatif et aux dispositions du code de l'éducation (L141-5), les élèves respectent le caractère confessionnel de l'établissement. Ils peuvent participer ou participent aux activités religieuses proposées dans le cadre de la pastorale.

- Respecter les locaux et le mobilier

Les locaux, propriété de l'Association Propriétaire AGIDEC sont mis à la disposition de tous les membres de la communauté scolaire. Chacun doit veiller au respect de la propreté et à l'état des bâtiments, des locaux et des matériels, pour l'agrément de tous et par respect des personnels de service, ainsi que pour un bon usage des moyens financiers attribués à l'établissement.

Un élève auteur de dégradations volontaires sera sanctionné et supportera les frais de réparation.

Paraphe :.....

Ensemble Scolaire Notre Dame



- S'attacher aux bonnes relations avec l'équipe pédagogique

Les parents qui souhaitent rencontrer les professeurs, les professeurs principaux, le personnel de vie scolaire et le Chef d'Etablissement pour connaître les résultats scolaires ou obtenir des informations sur la vie de leur enfant dans l'établissement doivent auparavant prendre rendez-vous.

S'il y a une information à demander, une inquiétude, un problème à résoudre dans une discipline scolaire, chaque parent prendra rendez-vous avec le professeur de la matière concernée dans un premier temps, avec le professeur principal dans un second temps si nécessaire.

Le Chef d'Etablissement pourra être sollicité si toutes ces mesures ont bien été respectées dans cet ordre.

- Se garer correctement aux abords de l'établissement

En effet, l'arrêté municipal N° 2006-52 stipule que les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 9h, de 11h30 à 12h, de 13h15 à 14h et de 16h30 à 17h (sauf le mercredi) la circulation rue de l'Evêché est interdite.

De même, l'arrêté N°2012-313 stipule que pendant la période scolaire, la circulation des véhicules est interdite place des écoles (devant le collège) les lundis, mardis, jeudi et vendredi de 16H30 à 17H, ainsi que le mercredi de 12H15 à 12H40.

Ces deux arrêtés doivent permettre à votre enfant d'effectuer les rentrées et sorties de classe dans de bonnes conditions de sécurité.

La responsabilité du chef d'établissement s'exerce également aux abords de son enceinte, en particulier lors des entrées et des sorties. Il est demandé de ne pas stationner devant l'établissement (et sur les deux sites).

Signature des parents ou représentants légaux :

Actualisation : 09/11/2017

Ensemble Scolaire Notre Dame



PAYEUR

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Mode de règlement : chèque mandat de prélèvement SEPA (le 10 du mois) espèces

Nous vous prions de bien vouloir renseigner l'annexe n°6



AUTORISATIONS

ACTIVITES SCOLAIRES

Je soussigné(e) : Madame,....., Monsieur,.....
agissant en qualité de..... autorise(nt) l'enfant
..... en classe de,
à participer aux activités proposées par l'établissement, en particulier celles qui peuvent nécessiter
une sortie et un transport en autocar ou véhicule particulier.

Signature des parents ou du responsable légal :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) : Madame,....., Monsieur,.....
agissant en qualité de..... autorise(nt) l'Ensemble
Scolaire NOTRE DAME à utiliser des photographies sur lesquelles l'enfant :.....
..... en classe de peut figurer et ce à des fins strictement pédagogiques
ou promotionnelles (insertion dans la revue de l'établissement, les plaquettes publicitaires, le site
internet de l'établissement, les journaux..), à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Signature des parents ou du responsable légal :



PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- Photocopie du livret de famille (Etat civil parents et enfants)
- Photocopie des vaccinations
- Bulletins de notes et/ou évaluations de l'année précédente
- Certificat de radiation (remis par l'ancien établissement lors de la sortie de l'élève)
- Contrat de scolarisation signé par les deux parents (exemplaire collège page 8)
- Acceptation (Annexe n°5)
- Une photo d'identité (dossier administratif)
- Un Relevé d'Identité Bancaire pour le prélèvement automatique
- L'autorisation de mandat SEPA (Annexe n°6)
- Extrait jugement (en cas de séparation ou de divorce)
- Caution de 66€ par chèque à l'ordre de l'OGEC, encaissé sur la facture du 1^{er} trimestre.

Ensemble Scolaire Notre Dame



TARIFS 2019-2020

ANNEXE N°1

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE
a - Contribution des familles (tarif mensuel)			
1 enfant (100%)	46,80	55,10	66,00
2 enfants (75%)	35,10	41,30	49,50
3 enfants (60%)	28,00	33,00	39,60
4 enfants et plus (50%)	23,40	27,60	33,00
Activités sportives (exploration) et association sportive	2,10 (Sauf TPS/PS)	2,10	4,10
Préparation Cambridge English			16,00 Inscription comprise aux examens
b - Demi-pension * (5 jours)			102,00
b - Demi-pension * (4 jours)	59,00	76,00	82,00
b - Demi-pension * (3 jours)	44,80	56,80	61,80
b - Demi-pension * (2 jours)	30,60	38,60	42,10
(*) Forfait proratisé. Aucun remboursement ne sera consenti sauf maladie prolongée et stage.			
c - Transport (tarif mensuel)		PRIMAIRE	COLLEGE
Demi-pensionnaires			
Demi-pensionnaires			
1 enfant (100%)		60,80	65,50
2 enfants (75%)		45,60	49,00
3 enfants (60%)		36,50	39,30
4 enfants et plus (50%)		30,40	32,80
d - Frais occasionnels	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE
Repas occasionnel (prix d'un ticket)	5,10	6,10	6,30
Garderie (matin)	3,00	3,00	
Garderie + goûter (soir)	3,90		
Etude + goûter (soir)		3,90	4,00
Forfait journée	5,80	5,80	

07/02/2019

COLLEGE : pour les livres scolaires et le matériel mis à la disposition de chaque élève, une caution est demandée. Un chèque de 100 euros sera remis à l'établissement en début d'année. Ce chèque sera rendu en fin d'année, déduction faite de la valeur des dommages occasionnés par l'élève et sous réserve d'une situation à jour avec le service comptable.

En faisant la demande auprès du secrétariat, une subvention du Conseil Départemental est versée aux familles, par enfant, utilisant les transports privés : somme indicative 230 € pour l'année.

Toute situation financière ou particulière peut être étudiée avec la direction.

NOM Prénom :



ANNEXE N°2

TRANSPORTS 2019-2020

CIRCUIT 1 Petit bus (Chauffeur Maggy)

ARRÊTS	MATIN	SOIR	MERCREDI MIDI
		BILLOM DEPART 17H	DEPART BILLOM 12H30
BENAUD ECOLE	7H27	17H10	12H40
PIGNOL	7H35	17H18	12H48
VIC LE COMTE SUPER U et HALL JEU DE PAUME	7H45	17H28	12H58
LONGUES ARRET PLANAT	7H51	17H34	13H04
LONGUES BOULANGERIE	7H53	17H36	13H06
SAINT MAURICE ES ALLIER	7H58	17H38	13H13
LISSAC	8H00	17H41	13H11
MIREFLEURS Champ de la Reine	8H04	17H43	12H53
PERIGNAT ES ALLIER ROND POINT	8H09	17H50	13H20
BILLOM NOTRE DAME	8H25		
	ARRIVEE BILLOM 8H25		

CIRCUIT 2 Grand bus (Chauffeur Nicolas le matin, Stéphane le soir)

COURNON - Boulevard Pasteur - T2C La Garenne	7H37	17H48	13H18
COURNON - Boulevard Pasteur - T2C Pasteur	7H40	17H45	13H15
COURNON –Avenue des Dômes - T2C Dômes	7H42	17H43	13H13
COURNON –Place Gardet - T2C République	7H45	17H40	13H10
COURNON – T2C Les Cévennes	7H50	17H39	13H07
LE CENDRE - Arrêt T2C Forum	7H52	17H38	13H06
LE CENDRE - Arrêt T2C Verger du Caire	7H53	17H36	13H04
LE CENDRE – Louis Aragon	7H59	17H35	13H03
MARTRES DE VEYRE – Station de lavage	8h07	17h34	13h00
MIREFLEURS – Le Bateau	8h10	17H30	12H58
LA ROCHE NOIRE - Triangle	8H13	17H20	12H48
SAINT GEORGES SUR ALLIER – LA HALLE	8H15	17H17	12H45
LIGNAT	8H17	17H15	12H43
CEYSSAT	8H20	17H12	12H40
BILLOM NOTRE DAME	8H40	17H00	12H30



Sens de circulation



ANNEXE N°3

Culture religieuse et catéchèse Collège NOTRE DAME

Tout au long de son histoire, l'ensemble scolaire NOTRE DAME à BILLOM a veillé à préserver son caractère propre d'établissement catholique ouvert à tous.

C'est pour cela que des heures de culture religieuse et de formation chrétienne (catéchèse) sont intégrées aux heures d'enseignement et font partie de l'emploi du temps des élèves.

Les cours de culture religieuse intitulés également « réflexion humaine », (inclus dans les emplois du temps) s'adressent à tous les élèves et ne demandent pas une adhésion à la foi chrétienne. Ils sont assurés par le personnel de notre établissement et ne sont pas facultatifs (partie intégrante des programmes scolaires : histoire des arts et des religions).

Les heures de formation chrétienne le jeudi après-midi en petits groupes, (complétées par des temps forts tout au long de l'année) ne sont pas obligatoires. Elles sont proposées et s'adressent aux jeunes volontaires qui souhaitent préparer, en accord avec leurs parents, leur profession de foi ou faire une démarche sacramentelle (baptême ou première communion), mais aussi à ceux qui souhaitent simplement découvrir un peu plus la foi des chrétiens. Les élèves qui ne participent pas à la formation chrétienne sont pris en charge en étude ou autre activité pendant cette heure-là.

Que vous souhaitiez ou non que votre enfant participe aux séances de formation chrétienne, merci de remettre le talon-réponse ci-dessous à la vie scolaire. Vous pouvez bien sûr modifier votre choix en cours d'année si vous le désirez.

✂

NOM de l'enfant Prénom

Date de naissance..... Classe

Dernière classe et école fréquentée

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

M. - Mme - M. et Mme

Adresse :

.....

.....

Tél. : Mail :

.....

.....

❖ L'enfant est-il baptisé ?
 OUI à quelle date ?
 dans quelle paroisse ?

NON
 Souhaitez-vous qu'il se mette en route vers le baptême
 avec NOTRE DAME ? OUI NON

Merci de nous fournir une copie du certificat de baptême.

❖ L'enfant a-t-il déjà été catéché ? OUI NON
 Si oui, combien d'années ? à quel endroit

❖ L'enfant a-t-il fait sa première communion ?
 OUI à quelle date ?

Souhaitez-vous qu'il la prépare à NOTRE DAME ?
 OUI NON

❖ L'enfant a-t-il déjà célébré sa profession de foi / sa confirmation ? OUI NON

Si non, souhaitez-vous :

- qu'il la prépare avec la communauté chrétienne de NOTRE DAME et la célèbre avec la paroisse Saint Martin ? OUI NON
- qu'il la prépare et la célèbre dans votre paroisse ? OUI NON

Signature des parents ou du responsable légal :



ANNEXE N°4

ETUDE DU SOIR

M. ou Mme
Tél. : (numéro sur lequel nous pouvons vous joindre au moment de l'étude)
souhaitent que leur enfant : (NOM – Prénom)
inscrit en classe de :

• **Reste en étude de 17h15 à 18h30**

Occasionnellement : (un mot écrit des parents est obligatoire sur le carnet de correspondance ou sur papier libre).

Régulièrement : lundi mardi jeudi vendredi

• **Quitte l'étude avant 18h30**

Veuillez nous indiquer l'heure à laquelle il quitte l'étude.h.....

Rentre seul à votre domicile. Par quel moyen ?

Accompagné
(Veuillez nous préciser l'identité de la personne autorisée à le récupérer)

Nous vous rappelons que les enfants doivent impérativement indiquer s'ils restent à l'étude au professeur faisant l'appel en 1^{ère} heure du matin.

Tout changement, ponctuel ou définitif devra nous être signalé par écrit, de préférence sur le carnet de correspondance.

A

Le

Signature des parents ou du responsable légal :

A compter de 17h15 vous pouvez joindre directement l'étude au 04.73.68.96.35



ANNEXE N°5

Acceptation

Les parents d'élèves de l'Institution Notre Dame, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de leur enfant (signature au sein du carnet de correspondance) dateront et signeront cet exemplaire qui restera également présent au sein du carnet de correspondance.

Mme.....

M.

Représentants légaux de l'élève :

NomPrénom.....Classe.....

reconnaissent avoir lu et accepté le règlement intérieur de leur enfant scolarisé au sein l'Institution Notre Dame à Billom ainsi que l'avenant au contrat de scolarisation (règlement des parents d'élèves du collège).

Fait àle,

Signatures des représentants légaux
précédées de la mention « lu et accepté »



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE NOTRE DAME

L'association du collège propose cinq activités : le badminton (les mercredis de 12h20 à 14h45), le basket-ball (section sportive, test d'entrée obligatoire), l'escalade (les mardis de 17h à 18h15 et les mercredis de 12h20 à 14h45), le rugby et le triathlon en activités d'exploration (les lundis et/ou vendredis de 13h à 14h45). Les élèves peuvent également faire d'autres activités pendant l'année, les mercredis après – midi, comme le cross départemental et régional ou des activités de pleine nature en fin d'année. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet ou demander une documentation par activité.

Les élèves désirant être membre de l'association sportive du collège devront fournir l'ensemble des documents suivants :

- le bulletin d'inscription
- l'autorisation d'hospitalisation
- un certificat médical d'aptitude à la pratique d'**activités multisports**.
- l'acceptation par l'élève du règlement ci-dessous
- un chèque de 35 euros à l'ordre de l'O.G.E.C. (organisme de gestion de l'enseignement catholique) pour une activité, 50 euros si deux activités sont choisies toute l'année.
- les bons C.A.F. sont acceptés.

BULLETIN D'INSCRIPTION 20... - 20...

J'inscris mon fils / fillené(e) le/...../..... à l'association sportive du collège.
L'activité principale choisie est le badminton / le basket / l'escalade / le rugby, le triathlon (1)

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Adresse email :

Fait à le Signature

1. *ayer les activités non choisies.*

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

M, Mmeautorise mon fils, ma fille
à participer aux activités de l'association sportive du collège Notre Dame pour l'année scolaire 20.../20... et permet au professeur d'E.P.S. de prendre si nécessaire toutes mesures utiles pour une hospitalisation en cas d'accident.

Fait à le Signature

ACCEPTATION DU REGLEMENT

A remplir par les élèves participant aux activités de l'association sportive.

Dans le cadre des activités de l'association sportive du collège Notre Dame, je soussigné.....
élève de m'engage à me tenir correctement, à respecter le règlement intérieur de l'établissement ainsi que les consignes de sécurité et de discipline données par le professeur.

Le cas échéant, l'enseignant prendra des dispositions d'exclusion temporaire ou définitive selon le cas.

Fait à le Signature